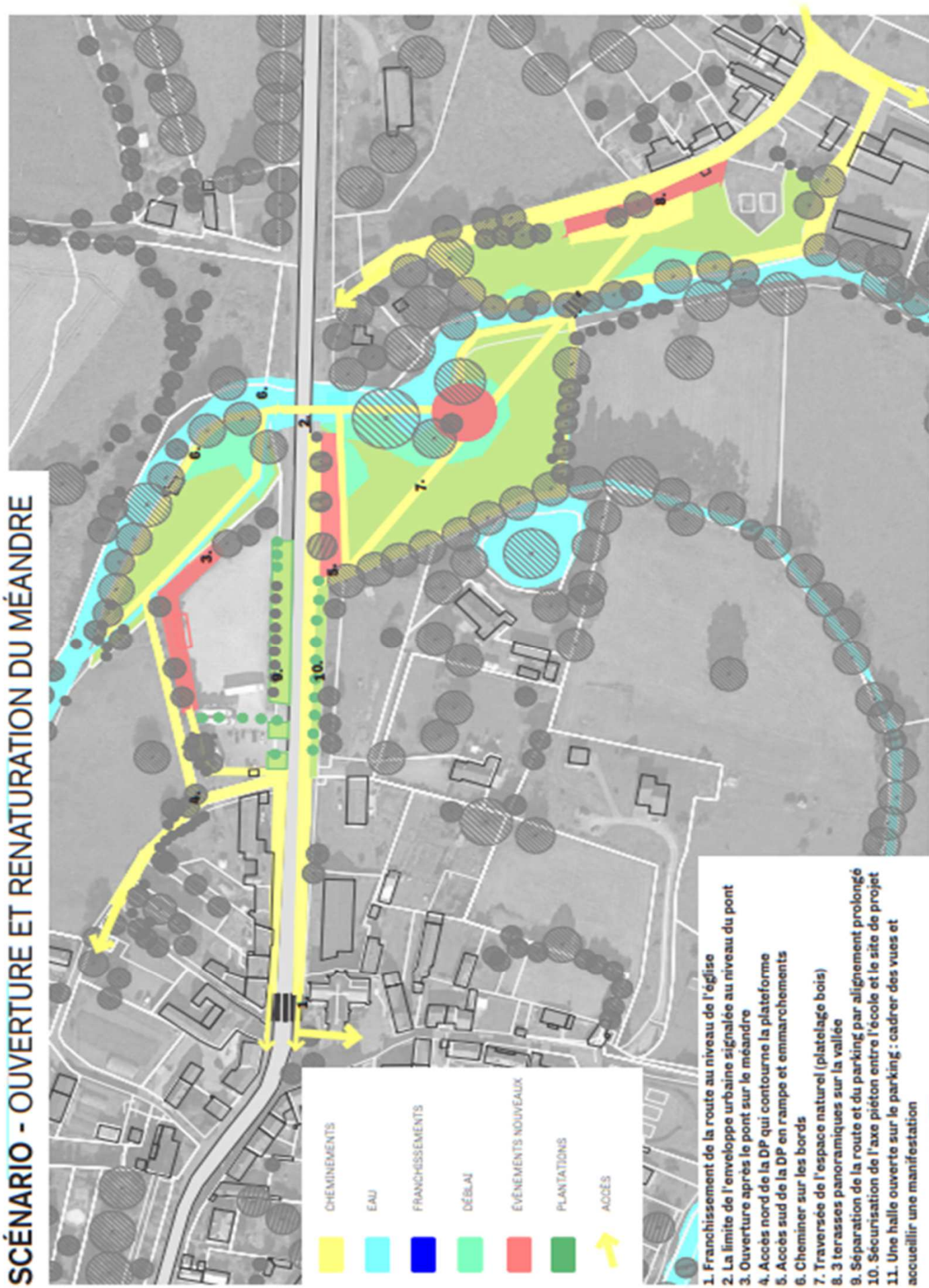


Journal de Chassillé

Novembre 2022



SCÉNARIO - OUVERTURE ET RENATURATION DU MÉANDRE



MOT DU MAIRE

La Vègre et son méandre !

Le Conseil Municipal continue sa réflexion sur les aménagements des bords de la Vègre qui tourne autour du bourg mais que l'on ne voit plus guère.

Les deux remblais, nécessaires à la construction du parking poids lourds et à la route royale devenue la RD357, éloignent le promeneur de la Vègre. Le pont a modifié le méandre en supprimant une île. Les berges ont été progressivement occupées par de la végétation qui cache la rivière.

Le scénario retenu est de redonner accès à la Vègre, physiquement et visuellement par la renaturation du méandre, en adoucissant les rives, par la création de cheminements et de passerelles, avec un passage sous le pont et des « terrasses » permettant d'avoir différents points de vue sur la Vègre... On en profitera pour paysager les abords du parking et pourquoi pas recréer une allée d'arbres de chaque côté de la route !

L'esquisse proposée, page ci-contre, par le cabinet d'architecte, va encore évoluer. Quelle structure voulons nous au bord du parking, quel sera son rôle ? Pourra-t-on se promener sur les passerelles en cas de crue ? Compatibilité avec la circulation et le stationnement des poids lourds à maintenir. Et détail mais pas des moindres, faut-il des toilettes sèches ?

Les architectes vont continuer leur travail pour élaborer un programme d'aménagement et solliciter les autorisations compte tenu que le projet touche à la voirie départementale, au pont et à la rivière. Il faudra aussi un budget compatible avec les ressources de la commune après avoir sollicité les subventions. Et nous devons être attentifs à la réalisation d'aménagements dont l'entretien ne devra pas être prohibitif financièrement...

Il y a donc encore du temps pour réfléchir et se décider mais si nous pouvons concrétiser ce projet, nous aurons un circuit de promenades, autour du bourg et aux bords de la Vègre, permettant à tous d'y trouver, je le souhaite, leur bonheur !

Bonheur, qu'au nom du conseil municipal, je souhaite à tous pendant la période des fêtes qui approchent !

Michel LEGENDRE

Maire



VUE ANCIENNE SUR CHASSILLÉ DEPUIS LE PONT

Notre Ecole



« A l'occasion de la cérémonie du canton du 11 novembre, les élèves de Grande section et de CP de Chassillé ont récité un extrait du poème de Paul Eluard, Liberté, devant le monument aux morts et entourés des porte-drapeaux. Les enfants étaient habillés avec des tenues rappelant celles que les enfants pouvaient porter à l'époque. »

Ils ont également préparé une exposition sur les objets de la guerre et d'autrefois qui était visible lors du vin d'honneur de la cérémonie. Ils ont donc pu découvrir et comparer ces objets avec ceux qui nous entourent aujourd'hui.

Nous remercions Mr Legendre, Mr Lenfant, Mr et Mme Briffault, Mr et Mme Gasco, Mr Kieken ainsi que les parents d'élèves pour le prêt des objets. »



Delphine MALABRY,
Directrice de notre école

Notre Association Générations Mouvement

CALENDRIER

13 octobre 2022 : 45 ans de génération mouvements à la Rotonde. 5 participants Chassillé

19 Octobre 2022 : repas d'automne adhérents de l'association

04 novembre 2022 : tarot

15 décembre 2022 : repas de Noël réunissant les membres de l'association et les élèves de l'école

Notre Etat Civil

Nous ont quitté

Laëtitia CHEREAU, le 10 février 2022 (accident mortel sur la RD357)

Jean-Luc GUESNAY, le 07 juin 2022

Douce pensée à leur famille...



Nouveautés

DEPOT DE PAIN

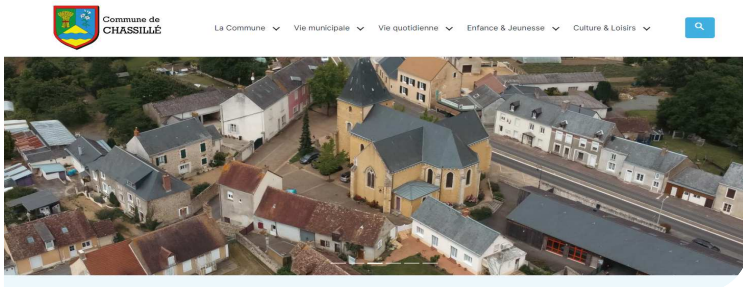


Depuis début Novembre, le restaurant Le Petit Robinson propose un dépôt de pain.

Vous pouvez passer commande sur place ou par téléphone.

Restaurant Le Petit Robinson – 12 rue du Général Leclerc 72540 CHASSILLE – 02 43 51 29 50

SITE INTERNET



La commune de Chassillé a désormais son propre site internet :

www.chassille.fr

N'hésitez pas à aller visiter la page et nous donner vos avis ou suggestions...

**Jeu réservé
uniquement aux
habitants de la
commune**

JEU CONCOURS

du 11 au 18 décembre 2022

Pour célébrer la publication du site internet de la commune, les élus organisent un jeu concours.

Chaque jour une devinette sera publiée sur le site internet et sur le Facebook de la commune.

Pour faire partie des gagnants il vous suffira de répondre à ces devinettes dont vous trouverez les réponses sur le site internet. Vos réponses seront à transmettre à la mairie **via le formulaire de contact** présent sur le site en précisant obligatoirement votre nom, prénom, adresse et mail.

Les 15 joueurs qui auront donné le plus de bonnes réponses sur la semaine se verront remettre un lot lors de la cérémonie des vœux le vendredi 6 janvier 2023 à 18h30, dans la limite d'un lot par foyer.

BOITE A LIVRES

La boîte à livres du village a trouvé sa place sous le hall d'entrée de la salle des fêtes.

Merci à Thomas PATRY pour sa conception et à Laurent TISON pour sa décoration !

Le concept de cette boîte à livre est d'y prendre et/ou d'y déposer des livres, à volonté et sans contraintes d'horaires, et de permettre à ces ouvrages de vivre une seconde vie, voire bien plus...

N'hésitez pas à en faire bon usage! Venez y déposer les bouquins que vous avez aimé et prendre ceux que d'autres ont apprécié avant vous...



RECYCLAGE PAPIER

ASSOCIATION ECLA

Chers habitants,

Comme vous le savez certainement, l'association des parents d'élèves ECLA est en place depuis plusieurs années au sein de notre RPI qui regroupe nos 4 communes (Épineu le Chevreuil, Chassillé, Longnes et Auvers sous Montfaucon).

Notre mission principale est l'organisation d'évènement tout au long de l'année scolaire afin de récolter des fonds pour ensuite financer les sorties, activités et pouvoir fournir du matériel pour les enfants.

Nos opérations se déroulent principalement en interne, dans le cercle scolaire, via des ventes de produits aux parents d'écoles, spectacle de Noël et Kermesse.

Sachez que vous aussi vous pouvez participer pour les enfants de nos 4 écoles !

Nous effectuons depuis plusieurs années une opération recyclage papier !

Pour cela, il vous suffit juste de mettre vos papiers dans nos collecteurs mis à disposition, plutôt que de le mettre dans les conteneurs de tri sélectif !!

Nous acceptons tout ce qui est papiers, journaux, publicité. Pas de carton.

Une caisse de collecte sera installée très prochainement sur la commune sous le préau à l'entrée de la salle des fêtes.

Vous en trouverez également à votre disposition aux écoles d'Auvers (sous le porche à droite de la mairie) et d'Épineu. Et depuis peu, nouveau point de collecte à Longnes au niveau de la boîte à livres sur la place du bar.



L'Association des Parents d'Elèves d'Épineu, Chassillé, Longnes, Auvers (ECLA) vous remercie par avance pour votre participation. Ces opérations de recyclage sont gratuites, faciles à faire et c'est un geste positif pour notre planète !

L'argent récolté par le biais de toutes les actions et opérations que les membres d'ECLA proposent, permettent de financer intégralement du transport aux tickets d'entrée, les sorties scolaires organisée par les instituteurs. Sans ces opérations les enfants ne profiterai pas de sortie pédagogique...

**Merci pour eux,
ECLA**

Evènements passés

24 septembre 2022

FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT



20 personnes (adultes et enfants) ont participé à la formation Gestes qui sauvent assurée par Aurélie, pompier bénévole du SDIS.

Ce fut un moment convivial, enrichissant et permettant de maîtriser au mieux les gestes qui peuvent sauver une vie !

La commune s'est équipée d'un défibrillateur récemment, installé à l'entrée de la salle des fêtes, sous le préau.

11 novembre 2022

Journée de commémoration en hommage aux soldats morts pour la France !

C'est à Chassillé, cette année, que s'est tenu le rassemblement des anciens combattants de Chassillé, Epineu le Chevreuil, Loué, Amné en Champagne et Chemiré en Charnie.

Pour l'occasion, 6 portes drapeaux étaient présents ainsi que l'Espérance de Loué.

Les enfants de l'école de Chassillé, vêtus de beaux vêtements rappelant l'époque 14-18, accompagnés de leur maîtresse d'école, Delphine MALABRY ont déclamé des strophes du poème "liberté" de Paul Eluard.

Le Maire, Michel LEGENDRE, a fait l'appel aux morts en donnant les noms des soldats tués en décrivant les circonstances militaires de leur mort.

Une gerbe a été déposée au Monument aux Morts par les enfants de l'école, un moment riche en émotion !

S'en est suivi un vin d'honneur à la salle des fêtes où les participants ont pu apprécier le beau travail des enfants et de la directrice de l'école à travers une exposition d'objets anciens sur la période de la première Guerre.

Un excellent repas s'est ensuite tenu au restaurant Le Petit Robinson concocté par Elena Kieken et servi par David Kieken aidé des enfants de la commune.

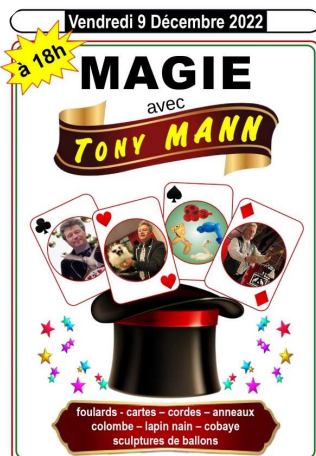


Evènements à venir

3 décembre 2022

Téléthon

10h45 : Brioche et boissons chaudes offertes par la commune aux participants de la randonnée Vélo organisée par l'association « La Gym de Loué ». Venez nombreux pour offrir votre don ou déposez le avant en mairie dans une enveloppe avec vos coordonnées, afin que puisse être établi un reçu fiscal.



9 décembre 2022 à 18h :

Goûter de la Saint Nicolas (sur inscription)

Petits et grands assisteront à un spectacle présenté par le magicien Tony Mann.

Remise des cadeaux aux enfants et aux aînés de la commune qui se sont inscrits.

Un goûter et des boissons chaudes seront ensuite servies.

6 Janvier 2023 à 18h30

2023

Cérémonie des vœux 2023 suivi d'un verre de l'amitié.

Décoration de Dominique VOYDIE de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale.

Remise des lots aux gagnants du jeu concours (site internet).

Travaux effectués

- Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et des logements communaux

Projets

- Aménagement des bords de la Vègre (voir mot du maire en 1^{ère} page)
 - Adoucissement des rives
 - Création de cheminements et passerelles...
- Réfection de la Place de l'église
- Réfection de la toiture arrière du bâtiment de la mairie et remplacement des poteaux (porche d'entrée salle des fêtes)

Au fil des conseils municipaux...

1^{er} juillet 2022

GROUPEMENT DE COMMANDES MAINTENANCE EXTINCTEURS

Madame VOYDIE, adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal que la communauté de communes LBN Communauté propose aux communes membres de participer à un groupement de commandes concernant la maintenance des extincteurs.

Considérant l'intérêt de se regrouper, par convention pour rationaliser les coûts et améliorer l'efficacité économique de ces achats, la nécessité de renouveler le marché de maintenance du parc des extincteurs. La LBN Communauté propose de coordonner ce groupement de commande.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de participer au groupement de commande ayant pour objet la maintenance du parc des extincteurs.

CHOIX MAITRE D'ŒUVRE PROJET AMENAGEMENT TERRAINS

Madame VOYDIE informe les membres du Conseil municipal que la commission technique composée de Monsieur le Maire, Monsieur PATRY, adjoint au Maire, et Mme PASSE, secrétaire s'est réunie le 20 juin dernier accompagnée par 2 architectes du CAUE pour l'ouverture des plis de 2 entreprises ayant répondu favorablement à l'appel d'offre du projet d'aménagement de terrains. 3 entreprises avaient été initialement sollicitées.

Madame VOYDIE leur présente le résultat des notes obtenues par chaque entreprise en fonction de différents critères :

| Critères | Entreprises | |
|--|-------------------|----------|
| | Feuille à Feuille | Zéppelin |
| Moyens humains et techniques | 4/4 | 4/4 |
| Qualité de la production paysagère | 4/4 | 4/4 |
| Représentativité des références | 4/4 | 3/4 |
| Appréciation enjeux urbains, paysagers et environnementaux | 2/4 | 4/4 |
| TOTAL | 14/16 | 15/16 |

Madame VOYDIE leur précise que l'ouverture des honoraires a eu lieu après l'analyse des critères et leur présente les honoraires de chaque entreprise :

| Montant | Entreprises | |
|---------------------|-------------------|-------------|
| | Feuille à Feuille | Zéppelin |
| Tranche ferme | 18 050 € HT | 13 920 € HT |
| Tranche optionnelle | 5 100 € HT | 4 480 € HT |
| Total | 23 150 € HT | 18 400 € HT |

Madame VOYDIE les informe que c'est l'entreprise Zéppelin qui a été retenue par la commission technique. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité ce choix pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des terrains.

DEMANDE DE SUBVENTION

Les membres du Conseil municipal décident d'attribuer 20 € par élève adhérent à l'association sportive Les Hirondelles du collège Belle Vue et habitant Chassillé.

REFORME DE PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - SUPPRESSION COMPTE RENDU DE SEANCE

Madame VOYDIE, adjointe au Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'à compter du 1er juillet 2022 la dématérialisation deviendra le mode de publicité de droit commun des actes règlementaires et des actes ni règlementaires pris par les autorités locales. Elle précise que par dérogation, l'article L.2131-1 du CGCT laisse tout de même aux communes de moins de 3500 habitants la possibilité de choisir entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique.

Les membres du Conseil municipal décident de conserver la publication papier et d'appliquer la publication électronique par le biais du site internet à compter du 1er juillet 2022 pour la publicité des actes règlementaires et des actes ni règlementaires et ni individuels.

Madame VOYDIE informe également les membres du Conseil municipaux que le compte rendu des séances du conseil municipal sera supprimé à compter du 1er juillet 2022 et que seul le procès-verbal de séance fera foi. Il devra être publié sous forme électronique sur le site internet de la commune ainsi que mis à disposition du public en exemplaire papier. L'exemplaire original du procès-verbal devra être conservé dans des conditions propres à en assurer sa pérennité et cela à titre définitif.

Dans le registre, à compter du 1er juillet 2022, le procès-verbal d'une séance devra être relié aux délibérations correspondantes.

Madame VOYDIE leur précise également qu'à compter de cette date, conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal devra être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

PRESENTATION SITE WEB

Madame VOYDIE, adjointe au Maire, Lucie DROUET, conseillère municipale et Julie PASSE, secrétaire, présentent aux membres du Conseil municipal la page du site web de la commune ayant été créée avec l'aide d'e-Collectivités. Elles leur précisent que l'arborescence y a été insérée et qu'il convient désormais d'alimenter chaque onglet. Lucie DROUET propose aux membres du Conseil municipal qui le souhaitent de participer à l'élaboration du contenu des onglets de leur choix.

Ce contenu devra être, si possible, préparé pour la prochaine réunion ayant lieu en septembre.

Affaires diverses

- Madame VOYDIE, adjointe au Maire, informe les membres du Conseil municipal que Monsieur le Maire échange actuellement avec le propriétaire de la parcelle ZH 18, située à Planchelle, dans le but d'une éventuelle vente de la parcelle ZH33. Elle précise qu'une date de rencontre avec le propriétaire doit être fixée prochainement ;

- Madame VOYDIE informe les membres du Conseil municipal d'une proposition de la directrice de l'école pour l'installation d'une « boîte à livres » sur la commune. Les membres du Conseil municipal sont favorables à l'idée et proposent de l'installer à l'abri à côté de la porte de la salle des fêtes. Ils vont réfléchir à une structure pouvant accueillir les livres et qui puisse les protéger des intempéries ;

- Madame VOYDIE propose aux membres du Conseil municipal de fixer une date et revoir les conditions d'organisation du rassemblement des habitants autour d'un pique-nique comme évoqué lors de la précédente réunion. Après concertation, les membres du Conseil municipal décident d'organiser cette manifestation le dimanche 11 septembre 2022, le midi, et souhaitent que la commune offre l'apéritif, comme cela avait été proposé par Monsieur le Maire. Ce rassemblement pourra avoir lieu soit au terrain rue de la Vègre, soit dans la salle des fêtes en fonction des conditions météorologiques. Les participants amèneront leur pique-nique.

09 septembre 2022

PONT DE PLANCHELLE
PROGRAMME NATIONAL PONT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le bilan reçu dans le cadre du Programme National Pont effectué par l'Etat qui fait état, sans surprise, des nombreux désordres constatés au niveau des piles du pont de Planchelle remettant en cause la pérennité de l'ouvrage.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal, que comme cela était convenu lors d'un conseil précédent, il a rencontré le 6 juillet, Monsieur et Madame Manceau pour leur proposer de leur vendre le chemin rural traversant le terrain devant leur maison (parcelles ZH18 et ZH36) ainsi que les deux parcelles ZH53 et ZH33 appartenant à la commune avec les passerelles en l'état.

Monsieur le Maire a fait le constat que les approches étant trop divergentes, un accord n'a pas été trouvé. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal leur décision d'annuler l'engagement pris avec l'entreprise LEMEE en 2018 pour la réalisation des travaux de réfection des piles de pont de Planchelle. Suite à cela, un devis avait donc été sollicité auprès de l'entreprise SNTP SALMON pour les mêmes travaux et celui-ci s'élevait à 39 894 € TTC. Au vu du montant du devis de l'entreprise LEMEE (13 285,20 €), Monsieur le Maire leur avait demandé de revoir leurs tarifs. L'entreprise SNTP SALMON a donc transmis une autre proposition pour un montant de 21 240 € TTC. Un autre devis a également été sollicité auprès de l'entreprise EIRL Luc BAZILE. Celui-ci s'élève à 10 320,38 € TTC.

Lors de la dernière réunion, les membres du Conseil municipal souhaitaient également étudier le projet de création d'une nouvelle passerelle à Planchelle au droit de la voirie goudronnée.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire a donc sollicité un devis à l'entreprise de Monsieur ROUSSEAU, SMIP. Ce devis s'élève à 22 113 € ttc.

Suite à constat, les membres du Conseil municipal décident de privilégier la réfection des piles des ponts de Planchelle et approuvent le devis de l'entreprise EIRL Luc BAZILE pour un montant de 10 320,38 € TTC.

NON RESTITUTION CAUTION LOGEMENT COMMUNAL

Madame VOYDIE, adjointe, informe les membres du Conseil municipal avoir procédé à l'état des lieux de sortie des locataires situés au 2 rue de l'épicerie. Au vu de l'état du logement, elle leur propose de garder la caution de 260,65 €. En effet, le logement était sale et a subi quelques dégradations. Des travaux seront nécessaires avant de pouvoir le relouer. Les membres du Conseil municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION BANQUE ALIMENTAIRE

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 50 € à la Banque alimentaire de la Sarthe.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu par le Département de la Sarthe l'estimation des travaux d'enfouissements de réseaux rue de la Basse Groie et rue du Général Leclerc. Le coût total serait de 398 000 € dont 191 500 € à la charge de la commune.

Au vu du montant de l'estimation qui est élevée, les membres du Conseil municipal décident de ne pas donner suite à ce projet.

Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu des propositions de dons de meubles en bois dans le cadre de la création de la boîte à livres. Thomas PATRY, adjoint au Maire, propose également une armoire en métal. Les membres du Conseil municipal remercient vivement les personnes ayant proposé les meubles en bois mais sont favorables à l'armoire en métal qui résistera davantage aux intempéries ;
- Monsieur le Maire rappellera à la Région, au service ALEOP, l'état dégradé de l'abri bus situé à la Groie ;
- Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil municipal d'un courrier du Conseil départemental concernant le déploiement d'une application dédiée aux personnes de plus de 60 ans proposant une solution d'échanges, de partages de services et loisirs et d'information sur les actions portées par le Département ;
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier de remerciement de l'ADAPEI pour la subvention que la commune leur a alloué ;
- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que cette année la réunion cantonale se fera à Chassillé le 11 novembre. Il propose d'organiser le vin d'honneur à la salle des fêtes et faire le repas au restaurant Le Petit Robinson.

21 octobre 2022

PARTAGE DES RECETTES DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PERCUES PAR LA COMMUNE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022 CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LBN COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lorsque les communes sont les bénéficiaires de la part locale de la taxe d'aménagement, elles doivent désormais reverser tout ou partie du produit qu'elles perçoivent à la communauté de communes dont elles sont membres. Jusqu'alors, ce reversement total ou partiel n'était qu'une possibilité, il devient "obligatoire".

Pour la commune de Chassillé, le reversement de la part de la TA communale perçue à compter du 1er janvier 2022 est fixé à 1 %. (soit environ 3 € en moyenne par an.)

ENQUETE PUBLIQUE CENTRALE EOLIENNE MONTFAUCON

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de création d'un parc éolien de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur la commune d'Auvers sous Montfaucon. Ces aérogénérateurs seraient situés à une distance entre 500 mètres (ce qui est le minimum) et 550 m des habitations et peuvent mesurer jusqu'à 165 mètres, ils seraient donc plus haut que ceux situés à Tassillé.

Il précise que les élus de la commune d'Auvers sous Montfaucon du mandat précédent avaient voté favorablement pour l'étude du projet sans penser que cela allait donner un feu vert au projet et que ceux de la mandature actuelle ont voté contre.

Monsieur le Maire les informe qu'une enquête publique à ce sujet aura lieu du 20 octobre 2022 au 21 novembre 2022 à la mairie d'Auvers sous Montfaucon. Un avis doit être donné par les membres du Conseil municipal des communes situées dans un périmètre de 6 kms autour du projet concernant la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Monsieur le Maire sollicite donc les membres du Conseil municipal à donner leur avis concernant le projet.

Les membres du Conseil municipal ont des avis partagés et ont voté comme suit :

Pour : 1

Contre : 4

Abstention : 2

Affaires diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la boîte à livres trouvée et façonnée par Thomas PATRY a été peinte par Laurent TISON en rouge. Les membres du Conseil municipal choisissent le blason de la commune et une image représentant des livres pour décorer la boîte à livres. Monsieur le Maire ajoute qu'un règlement sera également à afficher sur cette boîte à livres ; Lucie Drouet accepte d'être référente pour la gestion de cette boîte à lire ou à livres. Michel Legendre la secondera et l'institutrice, informée, prêtera aussi son concours.
- Monsieur le Maire fait un point sur le pique-nique du 11 septembre dernier. Cela fût une réussite. La prochaine manifestation du même type devra tout de même être plus préparée notamment sur les quantités à prévoir pour l'apéritif offert par la commune ; l'invitation devra indiquer que l'on peut venir qu'à l'apéritif ou pour "jouer" en début d'après -midi ou aussi, et c'est la cible, pour pique-niquer ;
- 11 Novembre : Monsieur le Maire les informe du déroulé de la cérémonie en précisant que seront présents les musiciens de la Fanfare de Loué, les portes drapeaux et que 9 enfants de l'école de Chassillé liront un poème lors de la cérémonie. Il leur précise que la directrice d'école organise une exposition sur les objets d'époque dans la salle des fêtes de Chassillé le 11 et 12 novembre.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il décorera Dominique VOYDIE, ancien adjoint au Maire, de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale lors des voeux 2023 dont les modalités restent à fixer.
- Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal leur avis concernant une proposition de l'association ECLA pour l'installation d'une malle à Chassillé destinée au recyclage de papiers (journaux, publicité...). Cette opération existe déjà sur d'autres communes membres de l'association et permet de récolter des fonds pour ensuite financer les sorties, activités et pouvoir fournir du matériel pour les enfants. Les membres du Conseil municipal sont favorables à installer une malle sous le préau près de la salle .

LBN Communauté

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, les élus marquent une volonté d'échange avec vous au travers de la mise à disposition au public de registres spécifiques.

Un registre est accessible à la mairie et au pôle intercommunal à compter d'aujourd'hui aux heures et jours habituels d'ouvertures.



MON MEMO COLLECTE 2022

Pensez à sortir votre bac la veille au soir de chaque collecte.

jouons collectif ! 

Vos bacs individuels sont collectés **TOUS LES 15 JOURS.**
Attention jours fériés, tous les jours de collecte sont décalés au lendemain.
(collecte du vendredi décalée au samedi)

J'ai ma collecte tous les 15 jours


- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Semaine Impaire
- Semaine Paire

| SEMAINE PAIRE | |
|---------------|---|
| LUN | Noyen-sur-Sarthe |
| MAR | Coulans-sur-Gée Crannes-en-champagne |
| MER | Chemiré-en-Charnie Epineu-le-Chevreuil Chassillé Auvers-sous-Montfaucon Tassillé |
| JEU | Avéssé Chevillé St-Ouen-en-Champagne Mareil-en-Champagne St-Christophe-en-Champagne St-Pierre-des-Bois |
| VEN | Brûlon |

Environnement



Horaires Déchetteries

Horaires d'hiver : du 1er octobre au 31 mars

jouons collectif ! 

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|--------|-----------|------------|
| Brains-sur-Gée | fermée | 9h - 12h | 14h - 17h | fermée | 14h - 17h | 9h - 12h30 |
| Brûlon | 14h - 17h | 9h - 12h | fermée | | 14h - 17h | 9h - 12h30 |
| Chantenay-Villedieu | fermée | 14h - 17h | fermée | | fermée | 14h - 17h |
| Loué | 9h - 12h | 14h - 17h | fermée | | 9h - 12h | 14h - 17h |
| Noyen-sur-Sarthe | 14h - 17h | fermée | 9h - 12h | | 14h - 17h | 9h - 12h30 |
| Saint-Denis-d'Orques | fermée | fermée | 14h - 17h | | fermée | 14h - 17h |

Nous contacter : 02 43 92 31 58 | cc-lbn.fr | Jouonscollectif@cc-lbn.fr | LBN Communauté de Communes

N'oubliez pas de mettre le sticker sur votre pare-brise !  

INFORMATIONS UTILES

Autorisations d'urbanisme

Les Communautés de communes du Val de Sarthe et de LBN Communauté se sont associées pour créer un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Ce service commun peut apporter des réponses techniques mais les Mairies restent les interlocuteurs privilégiés des usagers.

• Les démarches d'urbanisme

Les autorisations d'urbanisme doivent être obtenues préalablement au commencement des travaux. Les formulaires et le bordereau des pièces à joindre à chaque demande sont disponibles sur le site Service Public. www.service-public.fr

Les différentes demandes:

• Le certificat d'urbanisme

Il permet de connaître la constructibilité d'un terrain, les servitudes, les taxes et participations qui y sont attachées et, le cas échéant, la possibilité de réaliser un projet. Il est valable 18 mois mais ne vaut pas autorisation de travaux.

• Le permis de construire

Cette autorisation concerne toute construction nouvelle ou modification d'une construction existante telles que : nouvelle construction ou extension de plus de 20 m² de surface de plancher y compris les annexes à l'habitation (abri de jardin, local technique...), piscine couverte, changement de destination des constructions (habitation en bureau, en commerce, etc...).

• La déclaration préalable

Cette formalité concerne les travaux exemptés de permis de construire tels que : clôture, nouvelle construction ou extension inférieure à 20 m² de surface de plancher y compris les annexes à l'habitation (abri de jardin, local technique...), ou extension d'une construction existante supérieure à 20 m² et inférieure à 40m² située en zone urbaine et n'ayant pas pour effet de porter la surface de plancher à plus de 170 m², modification de l'aspect extérieur (toiture, changement de menuiseries...), piscine non couverte, changement de destination sans travaux.

• Le permis de démolir

Lorsque la démolition d'un bâtiment dépend d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de permis d'aménager ou de permis de construire permet aussi de demander l'autorisation de démolir.

Contact

Service Autorisation des sols – Zone d'activités de la Bodinière – 72210 Roëzé-sur-Sarthe – Tél : 02 43 83 99 92 / 02 43 83 99 93

autorisations.urbanisme@cc-valdesarthe.fr

POEME « LIBERTE » de Paul ELUARD

dont un extrait a été déclamé par les enfants de l'école le 11 novembre

Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom

Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom

Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom

Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits
Sur le pain blanc des
journées
Sur les saisons fiancées
J'écris ton nom

Sur tous mes chiffons d'azur
Sur l'étang soleil moisi
Sur le lac lune vivante
J'écris ton nom

Sur les champs sur l'horizon
Sur les ailes des oiseaux
Et sur le moulin des ombres
J'écris ton nom

Sur chaque bouffée d'aurore
Sur la mer sur les bateaux
Sur la montagne démente
J'écris ton nom

Sur la mousse des nuages
Sur les sueurs de l'orage
Sur la pluie épaisse et fade
J'écris ton nom

Sur les formes scintillantes
Sur les cloches des couleurs
Sur la vérité physique
J'écris ton nom

Sur les sentiers éveillés
Sur les routes déployées
Sur les places qui débordent
J'écris ton nom

Sur la lampe qui s'allume
Sur la lampe qui s'éteint
Sur mes maisons réunies
J'écris ton nom

Sur le fruit coupé en deux
Du miroir et de ma chambre
Sur mon lit coquille vide
J'écris ton nom

Sur mon chien gourmand et
tendre
Sur ses oreilles dressées
Sur sa patte maladroite
J'écris ton nom

Sur le tremplin de ma porte
Sur les objets familiers
Sur le flot du feu béni
J'écris ton nom

Sur toute chair accordée
Sur le front de mes amis
Sur chaque main qui se
tend
J'écris ton nom

Sur la vitre des surprises
Sur les lèvres attentives
Bien au-dessus du silence
J'écris ton nom

Sur mes refuges détruits
Sur mes phares écroulés
Sur les murs de mon ennui
J'écris ton nom

Sur l'absence sans désir
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort
J'écris ton nom

Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer

Mairie

10 rue du Général Leclerc 72540 CHASSILLÉ 02 43 88 92 09

mairie.chassille.72@orange.fr - <https://chassille.fr/>